

2024 0801 000

MAIRIE DE SAINTE EUPHEMIE SUR OUVEZE - 26170

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 6 juin 2024 à 19h30

SESSION ORDINAIRE

PRESENTS : Muriel BREDY, maire et présidente de la séance
Alain BOULET, adjoint au maire – Michèle SAMSON VANMOER, Jean Daniel REYNIER, Nicolas
WEBER, Frédéric JULLIEN, Catherine SPITZ conseillers municipaux.

ABSENT EXCUSE : néant

Date de convocation : 27/05/2024

Lieu : Salle du Conseil 1, Place de la mairie, 26170 Sainte Euphémie Sur Ouvèze

Nombre de conseillers : 7 _ Quorum : 4. _ présents : 7 votants : 7

Mme BREDY Muriel est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du PV du conseil municipal du 10 avril 2024 à 20h00**
2. **OUGC 84**
3. **Poste agent administratif**
4. **SDTV 26**
5. **Dématérialisation des actes**
6. **Subvention supplémentaire**
7. **Questions diverses**

La séance est ouverte à 20h15

- 1- **Approbation du PV du conseil municipal du 10 avril 2024 à 20h00** :

Pas de rectification, le maire et la secrétaire ont signé le procès-verbal.

Mise au vote et approuvé à l'unanimité (7 voix pour)

2-OUGC 84 (organisme unique de gestion collective)

Cet organisme unique de gestion collective de l'eau agricole est porté par la chambre d'agriculture du Vaucluse, il gère les autorisations de prélèvement d'eau à usage agricole sur un périmètre de 268 communes réparties sur 4 départements (84,26,05,04).

Sa mission : répartition des volumes autorisés entre les usagers agricoles, individuels ou collectifs en fonction des besoins exprimés chaque année et de la disponibilité des ressources en eau dans le respect des AUP (autorisation unique de prélèvement). Après établissement d'un plan annuel de répartition validé par arrêté préfectoral, chaque usager se voit ensuite notifier son autorisation annuelle de prélèvement par les services de la préfecture.

Le préfet demande l'avis du conseil municipal sur la demande d'autorisation unique pluriannuelle pour le prélèvement d'eau à usage agricole pour 12 ans déposé par la chambre d'agriculture du Vaucluse.

Le conseil municipal prend acte (7 voix/7)



3- Poste agent administratif (secrétariat) :

L'agent administratif occupe actuellement un poste d'adjoint administratif principal de 2nde classe. L'agent peut avoir une possibilité d'avancement de grade en 2024. Pour cela il y a plusieurs démarches administratives à faire :

1)- La collectivité doit prendre une délibération pour fixer les Ratios d'Avancement de Grades avec l'avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion 26 qui a émis un avis favorable pour que la commune fixe le taux de promotion à 100% pour tous les grades

***Mise au Vote à mains levées : 7 POUR ; 0 CONTRE et
0 ABSTENTION
Adopté à l'unanimité***

2)- La collectivité doit prendre un arrêté pour instituer les Lignes Directives de Gestion de la commune pour une durée de 6 ans avec l'avis favorable du Comité Social Territorial du Centre de Gestion. Les Lignes Directives ont pris effet à la date du CST et de diffusion aux agents au 08/04/2024.

3)- La collectivité doit prendre un arrêté fixant le tableau annuel d'avancement de grade. L'arrêté va être envoyé en préfecture pour notification et ensuite transmis au Centre de Gestion 26 qui en fera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

4)- La collectivité doit prendre une délibération pour la création du poste d'**Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe** permanent à temps non-complet en raison de 1h00 par semaine à compter du 01/06/2024. L'ancien poste de l'agent (**Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} Classe**) sera supprimé ultérieurement

***Mise au Vote à mains levées : 7 POUR ; 0 CONTRE et
0 ABSTENTION
Adopté à l'unanimité***

4- SDTV 26 (syndicat départemental de la télévision de la Drôme) :

Madame la maire rappelle que la commune est adhérente au SDTV 26. Un rapport d'activité doit être transmis chaque année aux maires de chaque commune membre. Ce rapport d'activité doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal. Il a pour objet de présenter les missions et réalisations ainsi que le bilan financier du syndicat pour l'année 2023.

Les membres du conseil à l'unanimité ont pris acte du rapport d'activité du SDTV26 pour l'année 2023.

5- Dématérialisation des actes :

Le CFU, compte financier unique, a vocation à devenir la nouvelle présentation des comptes locaux. Il sera obligatoire pour l'exercice 2026 et implique la dématérialisation, c'est pourquoi la maire demande au conseil l'autorisation de commencer les démarches en ce sens auprès de la préfecture.

Mise au vote et approuvé à l'unanimité (7 voix pour)

6- subvention complémentaire :

L'association PHCB (patrimoine, histoire et culture des Baronnie) était venue l'année dernière avec ses adhérents visiter Sainte Euphémie sur Ouvèze ainsi que ses bâtiments culturels. Ils nous ont fait parvenir leur bulletin ou un chapitre est consacré au village. Leur demande de subventions étant arrivée après le vote du budget, la maire propose au conseil de leur octroyer une subvention de 100 €.

Mise au vote et approuvé à l'unanimité (7 voix pour)



7-Questions diverses :

-Le PNR (parc naturel régional) des baronnies provençales :

Catherine Spitz, conseillère municipale, informe les conseillers suite à la réunion du 28 mai dernier :

Dans un contexte financier contraint, une demande de la région Rhône Alpes de faire progresser la part communale à 20% des ressources financières (actuellement 11%), le parc demande à faire évoluer les cotisations statutaires du bloc communal.

Lors du comité syndical du 28 mars dernier, les communes ont approuvé une augmentation de cotisation passant de 0.50€ à 1€ par habitant DGF passant la part du bloc communal de 11% à 16%, augmentation maximum de ce que permettent les statuts en vigueur.

L'ensemble des acteurs financiers (départements, régions, communes) ont formulé plusieurs engagements en vue d'aboutir à une révision des statuts à l'automne 2024.

-Travaux AEP :

La consultation sur le site du département pour les travaux AEP est ouverte depuis le 5 juin et se clôturera le 5 juillet.

-Travaux DECI et Travaux chemin de villette :

Ils auront lieu à l'automne.

-Décision Modificative n° 1

La décision modificative a été rattaché à ce conseil pour alimenter le chapitre « intérêt des crédit » pour un montant de 220,00€

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 21h30

La maire,
Mme BREDY Muriel

La secrétaire de séance,
Mme BREDY Muriel

